S. MIXTE DEP. POUR LA GESTION ET LE TRAIT. DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (Siren : 252405329)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Coulounieix-Chamiers
Arrondissement	Périgueux
Département	Dordogne
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	22/12/1995
Date d'effet	22/12/1995

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. François ROUSSEL

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	La Rampinsolle
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	24660 COULOUNIEIX CHAMIERS
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	12 743
Densité moyenne	28,50

Périmètres

Nombre total de membres : 38

- Dont 19 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
24	Ajat (212400048)	331
24	Auriac-du-Périgord (212400188)	433
24	Azerat (212400196)	427
24	Bars (212400253)	245
24	Fleurac (212401830)	250
24	Fossemagne (212401889)	609
24	Gabillou (212401921)	93
24	Journiac (212402176)	424
24	Limeyrat (212402416)	460
24	Manaurie (212402499)	160
24	Mauzens-et-Miremont (212402614)	331
24	Montagnac-d'Auberoche (212402846)	149
24	Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac (212403562)	1 597
24	Sainte-Orse (212404735)	393
24	Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart (212404040)	201
24	Savignac-de-Miremont (212405245)	160
24	Thenon (212405500)	1 305
47	Tourliac (214703118)	151
24	Tursac (212405591)	324

- Dont 19 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
24	CA Périgourdine (242400620)	CA
24	CC Astérienne Isle et Vern (242401214)	CC
24	CC Causses et Rivières en Périgord (242401289)	CC
24	CC de la Moyenne Vallée de l¿Isle (242400836)	CC
24	CC de la Vallée de la Dordogne (242400711)	CC
24	CC de la Vallée de la Vézère (242401099)	CC
24	CC du Terrassonnais (242400851)	CC
24	CC Isle Manoire en Périgord (200006963)	CC
24	S.M.C.T.O.M. de NONTRON (252402466)	SM fermé
24	S.M.C.T.O.M. DU CANTON DE VERGT (252403753)	SM fermé
24	S.M. C.T.O.M. du SECTEUR DE MONTPON-MUSSIDAN (252402193)	SM fermé
24	S.M.C.T.O.M. SECTEUR DE RIBERAC (252402391)	SM fermé
24	S.M.C.T.O.M. SECTEUR DE THIVIERS (252402474)	SM ouvert
24	S.M.I.C.T.O.M. DU PERIGORD NOIR (252402284)	SM fermé
24	S.M.I.R.T.O.M. DE BELVES (252403100)	SM fermé
24	S. MIXTE A LA CARTE DU BERGERACOIS POUR LA GESTION DES DECHETS (252405287)	SM fermé

24	S. MIXTE C.T.O.M. LALINDE LE BUISSON (252402482)	SM fermé
24	S.MIXTE pour la gestion des déchets de Villefranche Monpazier (252402565)	SM fermé
24	S.M.V.M. A LA CARTE DE CHAMPAGNAC DE BELAIR (242400166)	SM fermé

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés *Le SMD3 a pour objet, à titre principal, dans le cadre du plan départemental d'élimination des déchets méngers et assimilés de la Dordogne, d'assurer toutes les missions relatives à la valorisation et au traitement des déchets méngers et assimilés de ses collectivités adhérentes ainsi que les opérations de transport qui s'y rapportent. Le SMD3 a pour compétence de : - créer et gérer des cntres de transfert, - assurer le transport des déchets ménagers et assimilés depuis les centres de transfert jusqu'aux lieux de valorisation et de traitement, - créer et gérer des centres de tri, - créer et gérer des équipements destinés à la valorisation organique des déchets ménagers et assimilés, - créer et gérer un centre de valorisation énergétique des déchets ménagers résiduels après collecte de la part valorisable, - assurer par tout moyen le stockage ds déchets ultimes, - coordonner les activités de collecte de ses adhérents pour les adapter aux modes de traitement disponibles dans ses installations. - gérer le suivi statistique des productions de déchets ménagers et assimilés de ses adhérents, - organiser toute action de communication relative aux déchets ménagers et assimilés. Le SMD3 a pour mission d'instaurer une péréquation des coûts de transfert, transport et traitement des déchets méngers et assimilés pour tous les adhérents. Le SMD3 est habilité à fédérer et représenter les intérêts d'une ou plusieurs de ses collectivités adhérentes, dans le cadre de la mise en place de collectes sélectives, auprès des organismes agréés au titre du décret 92-377 du 1er avril 1992. Le SMD3 peut également, à titre accesoire et pour le cas où serait constatée une carence de l'initiative privée : - accueillir des déchets, par exemple amiante-ciment, en provenance d'activités professionnelles dans les centres de stockage lui appartenant ; - étendre la filière dénommée collecte et traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux auprès des éleveurs, en mutualisant les équipements de ses adhérents. Le SMD3 peur assurer, en lieu et place des collectivités qui en font la demande par délibération de leur assemblée délibérante : - la construction de déchèterie, - la gestion et l'exploitation des déchèteries.* Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)